

Sommaire exécutif :

Soins primaires de l'hépatite B – Aide-Mémoire (VHB-AM)

Le Centre de la lutte contre les maladies transmissibles et les infections (CLMTI) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a préparé l'aide-mémoire avec la collaboration d'un groupe de travail constitué d'hépatologues, de spécialistes de laboratoire, de praticiens de la santé publique et de médecins de première ligne ayant une expertise dans le VHB, le VIH et les co-infections connexes.

Le VHB-AM est une ressource clinique concise destinée à orienter les praticiens de la santé publique et de première ligne dans leurs décisions quotidiennes concernant la prévention, le dépistage et la prise en charge de l'infection par le VHB chez les patients à risque ou atteints d'hépatite B.

Le document a pour objet d'offrir de l'information aux professionnels en santé publique et aux cliniciens et ne vise pas à remplacer les lois, les règlements, les politiques ni les exigences en matière de pratique établis par les provinces et territoires, non plus qu'il ne remplace les guides professionnels qui régissent la pratique des professionnels de la santé dans leur administration respective, qui peuvent varier en fonction du contexte et de l'épidémiologie locale.

L'aide-mémoire comporte les modules suivants :

Module 1: Qui devrait être soumis à un test du VHB?

- Fournit une liste des facteurs de risque des infections aiguës et chroniques et les indications pour le dépistage ou l'administration d'un test de détection.

Module 2: Approche pour le dépistage et la détection du VHB

- Explique la signification des marqueurs sérologiques du VHB; donne des indications sur l'approche pour la sélection des tests; et souligne l'importance de choisir les tests en fonction des antécédents et du tableau clinique du patient.

Module 3: Interprétation des résultats des tests diagnostiques du VHB

- Présente sous forme d'un tableau d'interprétation des résultats des tests sérologiques à l'égard du VHB (c.-à-d. AgHBs, anti-HBs et anti-HBc) ainsi que les mesures de suivi recommandées.

Module 4: Prise en charge initiale des patients ayant un résultat HBsAg-positif

- Est un algorithme qui met l'accent sur l'interface entre les soins primaire et la santé publique dès que le laboratoire détecte et déclare un résultat HBsAg-positif. La façon que l'algorithme est écrit reflète la réalité que dans la majorité des cas, la santé publique contactera le médecin traitant après avoir été notifié du résultat positif directement par le laboratoire. Cependant, les cliniciens devraient savoir que, le fait que le laboratoire l'ait déclaré n'enlève pas la responsabilité du praticien de déclarer l'hépatite B à la santé publique là où c'est requis par la loi.

Module 5: Évolution naturelle et prise en charge de l'infection aiguë par le VHB

- Décrit la période d'incubation, les signes et symptômes, et l'évolution clinique d'une infection aiguë de l'hépatite B. Le module décrit également les tests de laboratoire et énumère les indications pour répéter les tests afin de confirmer ou d'écarter une infection chronique. Il énumère aussi les indications pour l'aiguillage d'urgence vers un spécialiste dans le cas où le patient présente avec les symptômes graves.

Module 6: Évaluation initiale du VHB chronique confirmé

- Vise à guider l'évaluation clinique de base et l'évaluation de laboratoire initiale ainsi que l'imagerie pour les patients atteints d'une infection chronique confirmée et énumère les indications à suivre pour l'aiguillage d'urgence vers un spécialiste.

Sommaire exécutif :

Soins primaires de l'hépatite B – Aide-Mémoire (VHB-AM)

Module 7: Évolution naturelle du VHB chronique

- Décrit les phases de l'infection chronique du VHB ainsi que les marqueurs sérologiques associés (c. à d. AgHBe, ADN du VHB, ALT) et explique leur relation avec l'inflammation du foie, le degré de fibrose hépatique et le risque d'évolution vers la cirrhose et le carcinome hépatocellulaire (CHC).

Module 8: Prise en charge à long terme du VHB chronique confirmé

- Décrit la fréquence recommandée des examens sérologiques et histologiques, la prise en charge ayant pour but de prévenir l'évolution vers une cirrhose, un CHC et une décompensation hépatique. Fournit un tableau du suivi à envisager selon la phase d'infection établie d'après les résultats sérologiques et histologiques observés.

Module 9: Traitement du VHB chronique et surveillance des patients en cours de traitement

- Présente les traitements actuellement recommandés contre l'infection chronique par le VHB au Canada. Il contient de l'information sur la décision de traiter, la mise en route et la durée du traitement. Le module contient également les recommandations pour la surveillance continue des patients en cours de traitement et donne des indications pour le suivi par un spécialiste. Pour les détails approfondis sur la sélection des patients en vue d'un traitement et sur les options et schémas de traitement, les praticiens sont dirigés vers le document *Management of Chronic Hepatitis B : Canadian Association for the Study of the Liver Consensus Guidelines 2012*.

Module 10: Check-list pour la prévention et la vaccination

- Donne un sommaire des critères d'éligibilité pour les programmes d'immunisation du VHB subventionnés par l'État au Canada. Il contient une check-list qui indique aux praticiens les cas dans lesquels il convient d'aborder et d'offrir le vaccin. Pour les femmes enceintes qui sont HBsAg-positif, il met l'accent sur l'importance de diriger la patiente vers un spécialiste avant le troisième trimestre de la grossesse; de plus, il discute l'indication pour initier le traitement en vue de prévenir la transmission verticale. Il fournit des conseils sur le moment où le traitement peut être interrompu dans la période post-partum; cependant, les praticiens devraient prendre note que l'arrêt du traitement **s'applique seulement si** la mère ne nécessite pas un traitement continu pour l'hépatite B.

Module 11: Éducation et counseling des patients

- Présente de l'information destinée aux patients afin de réduire le risque de transmission, et les conseils spécifiques pour les femmes enceintes et les patients atteints d'une infection aiguë par le VHB. Il donne également les conseils généraux afin d'aider les patients à réduire leurs risques de lésions hépatiques et des conseils spécifiques pour les patients atteints de cirrhose. Il est bon de noter que les patients atteints de cirrhose peuvent prendre de l'acétaminophène **en dose réduite comme prescrit par leur fournisseur de soins**.

Pour obtenir une copie électronique du VHB-AM, veuillez envoyer une demande par courriel électronique au Centre de la lutte contre les maladies transmissibles et les infections de l'Agence de la santé publique du Canada à l'adresse suivante : ccidc-clmti@phac-aspc.gc.ca